

académie  
Amiens



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Somme

éducation  
nationale



Circonscription AMIENS 2

Affaire suivie par  
Dominique LECONTE  
Chargée Mission Enseignements  
et éducation artistiques  
et culturels

Téléphone  
03 22 71 25 05  
Fax  
03 22 71 25 59  
Mél.

len80.amiens2@ac-amiens.fr

20, Bd d'Alsace Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 28 août 2018

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les directeurs

Mesdames les inspectrices  
de l'Éducation nationale des circonscriptions  
d'Abbeville et du Vimeu

Objet : Appel à projet 2018-2019 : « un artiste ou un professionnel de la culture dans mon école ».

L'éducation artistique et culturelle occupe une place centrale dans la formation des citoyens de demain. Elle contribue à donner du sens et de la cohérence aux apprentissages. Elle permet de construire des parcours d'élèves innovants, diversifiés et stimulants.

Les équipes pédagogiques veillent à la complémentarité et à la variété des projets proposés à chaque élève au cours de sa scolarité, dans le cadre de la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle.

A cet égard, je vous invite à vous saisir de **l'appel à projet artistique et culturel de la communauté d'agglomération de la Baie-de-Somme** proposé aux écoles de son territoire pour 2018-2019.

Les différents projets proposés répondront aux objectifs du projet d'école. La direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme participera à la mise en œuvre du projet sous la forme d'une mise à disposition de ses personnels, notamment des conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription. **Ces derniers se tiennent à votre disposition pour apporter information et aide dans la construction des projets.**

Je vous informe que le dossier de candidature, joint à cette circulaire, comprend :

- le guide des modalités d'attribution,
- le projet artistique et culturel à renseigner.

Les projets retenus seront validés par l'IEN de la circonscription et la collectivité territoriale.

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que les projets seront transmis **par voie électronique à l'IEN (2 sessions : les 15 octobre 2018 et 15 janvier 2019), qui transmettra le document avec son avis à la communauté d'agglomération de la Baie-de-Somme.**

Je vous remercie de votre engagement dans ce dispositif.

Jean HUBAC